

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Soixante et unième session



AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES
FEMMES DANS UN MONDE DU TRAVAIL
EN PLEINE ÉVOLUTION

New York 13 – 24 mars 2017

MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission de la condition de la femme (CSW), une commission technique du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), est un organe de décision politique mondial consacré exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. La Commission a été créée suite à l'adoption de la résolution 11 (II) du 21 juin 1946 de l'ECOSOC, avec la mission de préparer de recommandations en matière de promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique, civil, social et éducatif. La Commission est également chargée de suivre, d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995, ainsi que dans l'application des décisions prises lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000, à tous les niveaux. Elle a également pour mission d'appuyer l'intégration du genre. La Commission contribue également au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin d'accélérer les progrès sur la voie de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Tous les ans, des représentants des États membres, des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC se réunissent au siège des Nations Unies à New York pour la session annuelle de la Commission. Généralement tenue pendant dix jours au mois de mars, la session offre l'occasion d'examiner les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, de cerner les difficultés, d'établir des normes mondiales et de définir des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde. La session est également l'occasion pour les décideurs politiques, les partisans, les chercheurs et les militants des droits de la femme de se réunir pour définir des stratégies, mobiliser des ressources et planifier de nouvelles initiatives et actions permettant de faire avancer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

PROGRAMME ET MÉTHODES DE TRAVAIL

Le programme de travail annuel de la Commission ainsi que ses méthodes de travail sont énoncés dans les résolutions concernées de l'ECOSOC.

Les méthodes de travail actuelles appellent à une approche thématique et déterminent la nature interactive de la session, la forme des conclusions et la participation des organisations non gouvernementales (voir la résolution 2015/6 de l'ECOSOC). Le programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2017-2019 est présenté dans la résolution 2016/3 de l'ECOSOC.

SOIXANTE ET UNIÈME SESSION (2017)

La soixante et unième session de la Commission se tiendra du 13 au 24 mars 2017. Le thème prioritaire qu'abordera la Commission est « *Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution* ». En outre, elle évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions auxquelles est parvenue la cinquante-huitième session (2014), à propos des « *Difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles* ». La Commission discutera de l'« *Autonomisation des femmes autochtones* » en tant que la question nouvelle ou tendance, le domaine d'intervention ou l'approche novatrice. La session de dix jours comprendra un segment ministériel avec des tables rondes et d'autres débats de haut niveau, une discussion générale, des dialogues interactifs, ainsi que des discussions d'experts et d'expertes. Les parties prenantes organiseront de nombreux événements parallèles afin d'attirer l'attention sur les aspects essentiels pour la réalisation de l'égalité des sexes. Les détails de la session sont disponibles à cette adresse : <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw61-2017>.

RÉSULTATS

Conclusions concertées sur le thème prioritaire

Ces conclusions constituent le principal résultat de la Commission concernant le thème prioritaire. Agencées par l'ensemble des États membres, elles identifient succinctement les lacunes et les difficultés liées à la mise en œuvre des engagements antérieurs, et formulent des recommandations concrètes à destination des États, des organismes intergouvernementaux, des mécanismes et entités du système des Nations Unies, ainsi que des autres parties prenantes concernées. Elles visent à accélérer la mise en œuvre et sont largement diffusées auprès du public afin d'encourager les mesures de suivi (Résolution 2015/6).

AUTRES RÉSULTATS

La Commission adopte généralement un petit nombre de résolutions sur différents sujets. En outre, les résumés des tables rondes et des débats de haut niveau rédigés par le Président de la Commission mettent en évidence les principales questions abordées, ainsi que les recommandations de nouvelles actions à prendre. Ces résumés ne font pas l'objet de négociations.

DOCUMENTATION

La Commission examinera un certain nombre de rapports préparés par ONU Femmes, notamment un rapport sur le thème prioritaire et un rapport sur les progrès réalisés au niveau national en ce qui concerne le thème de l'évaluation. Les déclarations écrites présentées par les ONG feront également partie de la documentation examinée lors de la session. Les documents suivants seront disponibles sur le site Internet de la CSW à l'adresse <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw61-2017> six semaines avant la session :

- E/CN.6/2017/1 : Ordre du jour provisoire annoté
- E/CN.6/2017/1/Add.1 : Projet d'organisation des travaux
- E/CN.6/2017/2 : Aspects normatifs du travail de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes)
- E/CN.6/2017/3 : Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en constante évolution (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2017/4 : Difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2017/5 : Guide de discussion pour le segment ministériel de la Commission de la condition de la femme sur le thème prioritaire (note du Secrétariat)
- E/CN.6/2017/6 : La situation des femmes en Palestine et aide à leur apporter (rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2017/7 : Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds

d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

- E/CN.6/2017/8 : Lettre adressée au Président de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social
- E/CN.6/2017/9 : Contribution à la session du Conseil économique et social de 2017 et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (note du Secrétaire général)
- E/CN.6/2017/10 : Résultats des sessions du Comité sur l'élimination de la discrimination envers les femmes (note du Secrétariat)
- E/CN.6/2017/NGO/1–131 : Déclarations écrites présentées par les organisations non gouvernementales.

LE RÔLE D'ONU FEMMES

ONU Femmes est l'Organisation des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Porte-drapeau mondial des droits des femmes et des filles, ONU Femmes a été créé pour accélérer les progrès en faveur de la concrétisation des droits des femmes et des filles et pour répondre à leurs besoins dans le monde entier. ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour réaliser l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services publics nécessaires à l'application de ces normes. ONU Femmes soutient la faculté des femmes à exercer leurs droits humains dans tous les aspects de la vie, notamment dans cinq domaines prioritaires : renforcer le leadership et la participation des femmes, mettre fin à la violence contre les femmes, faire participer les femmes à tous les aspects des processus de paix et de sécurité, renforcer l'autonomisation économique des femmes, et mettre l'égalité des sexes au cœur de la planification et de la budgétisation nationale. De plus, ONU Femmes coordonne et promeut le travail effectué par le système des Nations Unies pour faire progresser l'égalité des sexes.

ONU Femmes sert également comme Secrétariat à la Commission et appuie en tant que tel tous les aspects du travail de cette dernière. ONU Femmes prépare la base de données, l'analyse des politiques et les recommandations qui étayent les délibérations de la Commission sur

les thèmes de chaque session, ainsi que pour les conclusions concertées. ONU Femmes prend contact avec les parties prenantes, sensibilise le public et travaille à la création d'alliances et d'un consensus autour des thèmes examinés. L'Entité facilite la participation de représentants de la société civile aux sessions de la Commission.

Dans le cadre des préparatifs de la soixante et unième session de la CSW, ONU Femmes a organisé une réunion d'experts et d'expertes sur le thème de « l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution » du 26 au 28 septembre 2016, au siège de l'Organisation internationale du travail à Genève, Suisse. Un forum réunissant les diverses parties prenantes se tiendra en janvier 2017 au siège de l'ONU à New York, dans le but de forger des alliances et de renforcer les partenariats en place. L'Entité organisera ou facilitera d'autres activités préparatoires de la session, y compris pour la société civile.

MEMBRES ET BUREAU DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

La Commission est composée de 45 membres élus pour une période de quatre ans par l'ECOSOC, sur la base d'une répartition géographique équitable établie comme suit :

- (a) Treize membres d'États africains
- (b) Onze membres d'États de la région Asie-Pacifique
- (c) Neuf membres d'États d'Amérique latine et des Caraïbes
- (d) Huit membres d'États d'Europe occidentale et autres États
- (e) Quatre membres d'États d'Europe orientale.

PARTICIPANTS À LA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION

(le mandat se termine à la fin de la session dans l'année)

- | | | |
|----------------------------------|--|---|
| 1. Albanie 2019 | 17. Ghana 2018 | 32. Mongolie 2019 |
| 2. Allemagne 2017 | 18. Guatemala 2020 | 33. Nigeria 2020 |
| 3. Bangladesh 2018 | 19. Guinée équatoriale
2019 | 34. Norvège 2020 |
| 4. Belarus 2017 | 20. Guyana 2018 | 35. Ouganda 2017 |
| 5. Belgique 2019 | 21. Inde 2018 | 36. Pakistan 2017 |
| 6. Bosnie-Herzégovine
2019 | 22. Iran (Islamic Republic
of) 2019 | 37. Paraguay 2017 |
| 7. Brésil 2020 | 23. Israël 2017 | 38. Qatar 2020 |
| 8. Burkina Faso 2017 | 24. Japon 2017 | 39. République de Corée
2018 |
| 9. Colombie 2019 | 25. Kazakhstan 2018 | 40. République unie de
Tanzanie 2018 |
| 10. Congo 2018 | 26. Kenya 2018 | 41. Royaume-Uni 2020 |
| 11. Égypte 2018 | 27. Kuwait 2020 | 42. Suisse 2017 |
| 12. El Salvador 2018 | 28. Lesotho 2017 | 43. Tadjikistan 2018 |
| 13. Équateur 2017 | 29. Liberia 2019 | 44. Trinité-et-Tobago 2020 |
| 14. Éritrée 2020 | 30. Liechtenstein 2019 | 45. Uruguay 2018 |
| 15. Espagne 2019 | 31. Malawi 2019 | |
| 16. Fédération de Russie
2020 | | |

MEMBRES DU BUREAU DE LA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION

Le Bureau de la Commission joue un rôle crucial dans la préparation et le bon déroulement des sessions annuelles de la Commission. Les membres du Bureau sont élus pour deux ans.

Président : S.E. M. Antonio de Aguiar Patriota (Brésil), groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes

Vice-présidents :

- Mme Fatma Al Zahraa Hassan (Égypte), groupe des États africains, vice-présidente
- Mme Šejla Đurbuzović (Bosnie-Herzégovine), groupe des États d'Europe orientale, vice-présidente
- M. Jun Saito (Japon), groupe des États de la région Asie-Pacifique, vice-président
- M. Andreas Glossner (Allemagne), groupe des États d'Europe occidentale et autres États, vice-président

Plus d'info de la soixante et unième session est disponible à cette
adresse : www.unwomen.org/fr/csw/csw61-2017



220 East 42nd Street
New York, New York 10017, USA
Tel: 646-781-4400
Fax: 646-781-4444

www.onufemmes.org
www.facebook.com/onufemmes
www.twitter.com/onufemmes
www.youtube.com/unwomen
www.flickr.com/unwomen

Janvier 2017